MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
de Nouvelle-Aquitaine

Décision nº 16684 du 10 octobre 2018 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général du groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne

NOR : *INTJ1825430S*

Le commandant adjoint de la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine, commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret nº 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision nº 22751 du 1er décembre 2017 (NOR : *INTJ1727039S*),

Décide :

Article 1er

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1er novembre 2018 :

Delage Michaël	NIGEND : 191 084	NLS : 8 039 823

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1er novembre 2018 :

Dehaies-Canton Gutierrez Lorraine	NIGEND : 205 505	NLS : 8 059 669

Article 3

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1er novembre 2018 :

Lagardère Michel	NIGEND : 155 452	NLS : 5 303 770
Julian Frédéric	NIGEND : 144 428	NLS : 8 003 560
Andrieux Franck	NIGEND : 142 009	NLS : 5 272 301
Chauvanet Marc	NIGEND : 151 625	NLS : 8 009 610

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 10 octobre 2018.

Le général, commandant adjoint
de la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine,
commandant le groupement
de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne,
F. Bonavita